



ESI Angers

ESI Rennes

ESI Tours

ESI Nantes Marsauderies ESI Nantes Lotz - Cossé

Mail : DiSI-ouest@cgt.fr

site : <http://www.financespubliques.cgt.fr/351/>

CT du 18 Février 2014 de la DiSI Ouest

Ordre du jour :

1. Bilan de la campagne des entretiens professionnels 2013 (gestion 2012)
2. Compte rendu budget 2013 et budget prévisionnel 2014
3. Point d'information sur les modalités d'organisation à la DiSI Ouest du dispositif de contrôle unifié des obligations déontologiques
4. Point d'information COPSI Mission (OCS) à Angers
5. Point d'information projet ONP à Rennes
6. Point d'information en matière de temps de travail des contractuels agents techniques de la DGFIP nommés stagiaires à la DiSI Ouest au 30/12/2013 (gardiens de nuit à Rennes et agente de restauration à Nantes M)
7. Point d'information sur les travaux immobiliers au SRBAI
8. Point d'information sur les astreintes CFS (compte fiscal simplifié)
9. Point d'information sur le déménagement de l'ESI Nantes Lotz Cossé
10. Questions diverses

*La CGT a lu une déclaration liminaire dont voici quelques extraits.
Le document original est à votre disposition sur notre site. :*

50 milliards d'euros, tel est le montant des économies que le Président de la République a décidé de réaliser entre 2015 et 2017.

On ne sait trop d'où sort ce montant, pourquoi pas 45 ou 60 milliards, toujours est-il que pour l'atteindre, tout est bon.

Le gouvernement a déjà augmenté la TVA.

Il a déjà décidé le gel – pour la quatrième année consécutive – du point d'indice des fonctionnaires – organisant ainsi la perte de pouvoir d'achat des agents de l'Etat et des collectivités locales.

Le ministre de l'éducation nationale et le président du groupe socialiste à l'Assemblée Nationale ont même proposé de **geler l'avancement des fonctionnaires**, revenant ainsi sur le fondement même de leur carrière. Proposition écartée, mais pour combien de temps ?

Les collectivités locales font désormais face à la diminution inédite de leur dotation de fonctionnement, mettant en péril l'exercice de leurs missions au service des populations.

Quant à notre administration, rassurons-nous, elle n'est pas en reste.

Ainsi, la DiSI Ouest, dont nous examinons le budget aujourd'hui, voit sa dotation globale de fonctionnement diminuer cette année de 19 %, alors qu'elle avait déjà baissé l'an dernier de 13 %. L'an dernier, les dépenses de l'ESI de Tours étaient de 218.000 €, cette année le budget de l'ESI passe à 54.000 € ! Soit une baisse de 75%. S'agit-il de financer la liquidation de cet établissement ?

De plus, on peut se demander si les dépenses programmées pourront être réalisées, alors qu'elles dépassent l'enveloppe attribuée à notre direction ! Comment pourrions nous valider un budget en déficit ?

La volonté d'afficher des économies au jour le jour va même jusqu'à s'avérer contre-productive. C'est ainsi que **pour loger l'ESI de Nantes Lotz-Cossé, la direction privilégie l'hypothèse d'une**

location, pour afficher une économie sur une année, quand bien même une construction pourrait être rentable en deux ou trois ans !

Par ailleurs, vous nous aviez annoncé avoir obtenu une baisse conséquente du loyer de l'ESI de Rennes, or au vu des documents fournis, c'est une hausse qui est annoncée faisant passer le loyer à 1 134 000 euros, d'où un loyer mensuel de presque 100 000 € .

Les mesures de diminution de la dépense publique sont injustes, car elles touchent principalement les salariés.

Elles sont également inefficaces, car elles brident toute possibilité de relance de l'activité et de sortie de crise. Un exemple, avec le CICE, financé notamment, rappelons-le, par la hausse de la TVA : cette mesure coûte la bagatelle de 20 milliards d'euros, au bénéfice en premier lieu des grands groupes, tels La Poste ou Carrefour.

C'est pour contester cette politique menée au bénéfice des grandes entreprises et des actionnaires, que la CGT, avec les autres organisations syndicales de la DGFIP, appelle les agents à la grève le 20 mars prochain.

Réponses de M Bellanger :

- Concernant le budget, le contexte actuel est « terrible » (sic) et il craint de nouvelles annonces budgétaires. Il espère qu'il n'y aura pas de régulation budgétaire en cours d'année.
- Sur l'emploi, il a clairement fait remonter à la centrale des priorités importantes sur les ESI et que tout manque d'emploi aura un impact sur les missions. Il est par ailleurs vigilant face aux nombreux départs à la retraite à venir ainsi qu'aux demandes de mutations. Il reconnaît que l'ouverture des mutations sur les deux filières va ouvrir le champ des possibilités mais craint que le cloisonnement des qualifications ait l'effet inverse, notamment pour les CID. Il a déclaré être à la limite d'exercice de nos missions. **Sans effectifs supplémentaires « on va devoir jouer sur les missions »**
- Au 1er mai, 48 emplois seront vacants, soit plus de 8% des effectifs. Par ailleurs, 50 agents de la DISI ont déposé une demande de mutations pour le 1er septembre (en incluant les inscrits sur liste d'aptitude qui se doivent de déposer une demande).

Point 1 : Bilan de la campagne des entretiens professionnels 2013

L'administration a présenté les nouveautés de la campagne 2014 et le bilan de l'année 2013. En précisant que les réserves qui n'ont pas été utilisées en 2013 sont reversées pour l'année 2014.

En 2014, quelques agents seront directement reçus par leur responsable d'ESI et donc leur Autorité Hiérarchique sera M.Bellanger.

Bilan 2013 :

Cadres	nombre	Mention d'alerte		Cadence moyenne		Mention d'encouragement		Réduction 1 mois		Réduction 2 mois	
A	89	1	1,10%	19	21,30%	8	9,00%	44	49,40%	17	19,10%
B	240	1	0,40%	57	23,80%	10	4,20%	115	47,90%	57	23,80%
C	166	0	0,00%	49	29,50%	3	1,80%	76	45,80%	38	22,90%
A T	5	0	0,00%	2	40,00%	0	0,00%	3	60,00%	0	0,00%

La CGT a mis en évidence les différences dans la répartition des bonifications selon les corps et les grades. Notamment, pour la mention d'encouragement qui est peu utilisée, particulièrement pour les B et encore davantage pour les C.

L'administration a souligné l'obligation morale qui découlait de cette mention d'encouragement et qu'elle se devait de faire attention à l'aspect humain délicat à gérer.

Point 2 : Compte rendu budget 2013 et budget prévisionnel 2014

En 2013, la Dotation globale de fonctionnement (prog 156) de la Disi ouest a été de 4 150 818 €

En 2014, elle n'est plus que de 3 355 798 € **soit une diminution de près de 20%**

Selon le Directeur notre comparaison est erronée car des crédits de deuxième niveau sont accordés en cours d'année. C'est oublier que l'Etat recherche 50 milliards d'euros d'économie et que ces éventuels crédits risquent d'en faire les frais.

Nous avons regretté que les changements d'intitulé de comptes entre 2013 et 2014 ne nous permettent pas de faire notre travail de comparaison dans les meilleures conditions. Et ce malgré les excellents renseignements apportés en réunion par notre collègue du service du budget de la Disi.

Il apparaîtrait au final qu'une baisse de loyer de l'ESI de Rennes soit néanmoins effective...dont acte.

La Direction souhaite développer les contrats Disi quand cela est possible car ils permettent des gains substantiels.

L'outil de suivi des marchés dans Séraphin permettra un gain de charge pour les services logistiques de la Disi et des RH de proximité.

Selon la Disi, concernant les fournitures diverses « on est obligé de rogner » et il est nécessaire de faire la différence entre dépense indispensable et non indispensable.

Cerise sur la gâteau « l'EDF n'est pas une dépense indispensable » (sic) ... préparez vous à pédaler pour faire fonctionner vos postes de travail !

Nous avons demandé à ce que la Disi pourvoie au remplacement de plusieurs imprimantes de l'ESI de Rennes qui ne sont plus en état de fonctionnement... réponse : « On attend l'évolution du dossier ONP »... et on voudrait que les agents de Rennes soient optimistes.. !

2 véhicules seront achetés en 2014. Il ne devrait pas y avoir de renouvellement autoritaire sans avis des CID. Nous avons rappelé que les nouveaux véhicules ne correspondaient pas, bien souvent aux besoins des agents des CID. En effet, les berlines ne permettent pas le transport de matériel en nombre (câblage, écran, UC voire imprimante)."

Dans ces conditions, vous ne serez pas étonnés que l'ensemble des organisations syndicales ait voté contre le budget proposé.

Point 3 : Contrôle déontologique

Les modalités organisationnelles du contrôle des obligations déclaratives et contributives des agents de la DISI ont évolué cette année ; en effet, la mission de contrôle, précédemment confiée au pôle pilotage de la DISI, sera désormais du ressort des responsables d'ESI, sauf pour les services RH qui sera réalisée par la Direction. Le Directeur nous explique l'intérêt d'une gestion au plus près (au niveau RESI) pour les agents : meilleure connaissance du contexte des agents et meilleur accompagnement en cas de difficultés de paiement éventuelles.

Le Disi a affirmé qu'il serait intransigeant sur les obligations déclaratives.

Pour la CGT, ces modalités posent le problème de la confidentialité d'informations personnelles vis à vis d'un supérieur hiérarchique.

Devant ces réserves, l'Administration nous affirme que la confidentialité de ces informations sera bien évidemment respectée, et que le contrôle des obligations déclaratives ne signifie pas la consultation du détail du dossier de l'agent, mais seulement du fait qu'il a bien déposé une déclaration de revenus et qu'il s'est acquitté du paiement de L'IR, de la TH et éventuellement de la TF, ou qu'il a respecté les éventuels délais accordés. Le contrôle sur pièce, reste quant à lui effectué tous les 5 ans par les services fiscaux compétents.

Point 4 :COPSI Mission OCS

OCS (outil permettant de faire de l'inventaire de parc, et de la télé-distribution de logiciels)

La mission confiée aux équipes SCIF et EA-SCPC à l'ESI d'Angers est triple:

- le développement → SCIF
- l'IIA (intégration inter-applicative)→ SCIF

– l'exploitation système et applicative (l'hébergement des plate-formes étant à distance) → EA Service de Consultation du Plan Cadastral.

Le périmètre de la fonctionnalité « télé-distribution » de l'outil va être étendu.

L'Administration nous assure être vigilante afin que les calendriers de montées de version de SCPC et d'OCS ne se télescopent pas. De plus, suite à un appel de candidature effectué en interne à l'ESI 49, l'équipe du SCIF retrouve un effectif nominal.

Point 5 : point d'information sur l'ONP

M. Bellanger déplore ne pas pouvoir nous donner d'avantages d'informations sur l'avenir du projet ONP. Selon le discours officiel, le processus décisionnel est toujours en cours (entre les mains du Premier Ministre), et il s'appuie sur l'étude du rapport « Marzin ».

Trois hypothèses sont évoquées, à savoir l'arrêt complet, le redémarrage du projet, ou bien un maintien du SI-RH seul, avec une réécriture de l'application PAYE actuelle (celle-ci étant actuellement en Pacbase, qui n'est plus maintenu). L'activité des exploitants est très réduite sur presque tous les pôles, ce qui n'est pas sans poser problème. Dans le cas très défavorable pour les agents de l'ESI 35 d'un arrêt complet du projet, la Direction suppose qu'un « plan B » pour l'attribution de nouvelles missions est à l'étude à la sous-direction SI. Mais elle n'en n'a pas connaissance. **La décision est maintenant annoncée en mars, après déjà plusieurs reports de dates.**

Rappelons également que l'ESI de Tours a été confirmé pour effectuer les rappels de paye... que l'ONP ne serait pas en mesure de réaliser.

Depuis des mois nous ne cessons de tirer la sonnette d'alarme et les agents sont toujours dans l'attente de décisions sur leur avenir, c'est particulièrement difficile à vivre.

Les agents ne sont pas des pions ce sont avant tout des êtres humains qui ont droit à un minimum de respect.

L'organisation en open-space induit un niveau sonore assez important sur le plateau d'exploitation ONP, aussi la CGT rappelle à l'Administration sa promesse de mettre en place des cloisons anti-bruit autant que de besoin, et dans un délai raisonnable. Le Président reconnaît son engagement, avec cependant une réserve sur la date, afin d'attendre les décisions sur le devenir du projet.

Point 6 : point d'information en matière de temps de travail des agents techniques titularisés en décembre 2013.

Concernant les 3 agents contractuels titularisés, une agente de restauration à Nantes Marsauderies et 2 gardiens de nuit à Rennes (actuellement stagiaires), leur nouveau statut implique certaines modifications (affectation d'un module horaire adapté dans Agora et rémunération) .

Les horaires de travail entre les gardiens de nuit titularisés et leurs collègues de droit privé vont être renégociés pour tenir compte de ces nouveautés.

La CGT se réjouit de ces titularisations, qui vont permettre à ces collègues d'avoir d'une part une meilleure rémunération, et d'autre part un déroulement de carrière.

Point 7 : Point d'information sur les travaux immobiliers au SRBAI de la DISI

Le déménagement dans le nouveau bâtiment n'incluant pas la DISI, il faut donc mettre en adéquation les locaux actuels avec les missions et les agents du SRBAI (Service Ressource Budget Achat Immobilier). Une proposition de réaménagement avec cloisonnement des bureaux par « pôle » a été présentée.

Si cette proposition a le mérite de prendre en compte les problèmes de bruits et d'aménagement, elle induit des espaces très réduits pour les agents et une distance importante par rapport aux autres services de la DISI.

La CGT a signalé que d'autres services sont concernés par des problèmes de disposition et d'espace de travail. Une réorganisation complète de l'espace en fonction des missions et des agents sur l'ensemble de Nantes Marsauderies serait à envisager.

Le Président comprend le problème mais il indique que les problématiques d'espace et de budget d'un réaménagement sont directement liées au déménagement de l'ESI de Nantes Lotz-Cossé.

Point 8 : Point d'information sur les astreintes CFS

Une fiche avait été présentée au CT de septembre concernant l'augmentation du périmètre de l'astreinte du PTS aux applications Portail Usagers, Annuaire des Particuliers et CFS Part (Compte Fiscal Simplifié des Particuliers). Suite à la mobilisation des agents et leur demande de cadrage de l'astreinte par une note de périmètre détaillée, des fiches de procédures et un soutien hiérarchique, ... l'administration avait suspendu la mise en place de ces astreintes.

Au mois de janvier, suite à la pression de la Centrale, les agents ont dû mettre en place les astreintes sur le Portail Usagers mais à la seule condition que la note de périmètre soit mise à jour et des fiches de procédures rédigées rapidement.

A l'heure actuelle, une note erronée a été transmise le 06/02 et devrait être corrigée. Des groupes de travail ont été annoncés pour la rédaction de fiches de procédures et le cadrage de l'astreinte.

L'administration a bon espoir sur l'avancée de ce sujet.

La CGT a reconnu des avancées mais reste vigilante quant à l'engagement d'une unique obligation de moyen. En effet, les documents préparatoires font état d'un objectif de restauration du service à l'utilisateur ... **ce qui soit dit en passant ressemble fort à une obligation de résultat.**

De plus la CGT s'est étonnée du caractère obligatoire des astreintes pour les agents de ce service, obligeant par la même certains agents à réaliser jusqu'à 49 nuits d'astreintes par an !

Point 9 : Point d'information sur le déménagement de l'ESI Nantes Lotz Cossé

Lors du groupe de travail du 21/01 M ISSARNI a demandé l'amélioration des locaux de l'immeuble du Kansas.

L'objectif de M Bellanger est de traiter et de monter un dossier... sans savoir si celui ci aboutira. Dans l'état, celui ci n'est pas terminé, l'ergonome et le médecin de prévention doivent intervenir.

Nous avons rappelé le refus largement majoritaire des agents de Lotz Cossé d'accepter ce projet.

M.Bellanger a précisé qu'en cas de vote « contre » lors des instances spécifiques, le dossier préparé en groupe de travail sera bouclé et transmis à la centrale pour prise de décision du Chef de Service.

De plus, nous avons dénoncé les possibilités de stockage qui sont quasi impossibles dans les nouveaux locaux du fait de l' inaccessibilité au sous-sol (impossibilité de s'approcher en camion et pente trop pentue pour utiliser un transpalette, pas de monte-charge et ascenseur très petit nécessitant le passage par 6 portes battantes).

M Bellanger se veut rassurant en déclarant que le stockage se ferait à Versailles ou Cambronne, même pour les trésoreries et centres des impôts du département. Quel intérêt dès lors pour les CID de déménager au Kansas ?

Point 10 : Questions diverses

- **Loi TEPA** : de très nombreuses heures d'intervention en astreinte ont été fiscalisées à tort par l'administration sur l'ESI de Rennes. En effet de 2007 à 2012, ces heures n'étaient ni soumises aux cotisations sociales ni imposables, ce qui n'a pas été appliqué. En 2012, la CGT a fait une demande officielle de régularisation et à chaque CT a relancé la direction. Lors de ce dernier CT, nous avons eu les informations suivantes :

39 agents ont déposé un recours (28 agents sont concernés pour 2009, 29 pour 2010, 37 pour 2011 et 14 pour 2012).

Pour la paye de mars, la Disi procéderait au remboursement des cotisations sociales prélevées à tort et diminuerait le montant imposable de l'année 2014 des sommes fiscalisées à tort les années précédentes.

Nous avons exprimé notre désaccord sur plusieurs points :

1 : Nous exigeons que le remboursement concerne également les sommes fiscalisées à tort en 2007 et 2008. La direction affirme que c'est impossible. Ce que nous contestons car le livre de procédures fiscales l'autorise.

2 : Nous avons demandé que le remboursement se fasse directement par les services de la DGFIP année par année et non pas par modification du montant imposable de 2014 ce qui impliquerait un remboursement en fin 2015. **Il s'agit d'une obligation légale** . En effet dans le cas contraire les agents pourraient être lésés par rapport à la situation qu'ils auraient dû connaître au titre des années passées.

Il serait pour le moins inconvenant pour la Disi, d'exiger des agents le respect des obligations déclaratives et de ne pas respecter elle même les obligations en terme de sommes à déclarer année par année.

3 : Nous avons demandé également l'application des intérêts moratoires.
Nous continuerons donc à œuvrer pour que ces revendications soient prise en compte.

- Récupération horaire en cas de déplacement : la CGT a renouvelé sa demande d'harmonisation à toute la DISI de la note de récupération horaire lors des déplacements professionnels actuellement en vigueur à Nantes Marsauderies. Le Président a rappelé le contexte de la mise en place de cette note mais à admis qu'il n'était plus possible d'attendre le groupe de travail national (mis en suspens depuis 2011) et qu'**un recensement des spécificités de chaque ESI serait fait pour mise en place d'un système harmonisé d'ici fin Juin**. Il a aussi indiqué que ce dispositif tiendrait compte des contraintes liées à la formation professionnelle.

- Accès full internet : la CGT a rappelé le caractère trop restrictif du fonctionnement des nouveaux accès full internet par liste blanche. L'administration a indiqué être en attente de la position de l'Administration Centrale concernant le personnel informaticien. Le dispositif de liste blanche étant acté pour le personnel administratif.

Bulletin d'adhésion

Pour un syndicalisme de conquêtes sociales

Nom :

Prénom :

Catégorie :

Grade :

Echelon :

Qualification informatique :

Etablissement:

A.....

le

Signature.....

A remettre à un(e) militant(e) CGT

**POUR RECEVOIR NOS INFORMATIONS INCRIVEZ VOUS A NOTRE LISTE DE DIFFUSION
EN NOUS ENVOYANT UN MAIL**

Les élus et experts CGT au comité technique :

*Nathalie Azevedo (Tours), Jean-Yves Detoc (Rennes), Sandrine Teurtre (Rennes), Olivier Delemar (Angers),
Camille Hoffmann (Nantes)*